

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	16+2
Nombre de procurations	2
Date de la convocation :	18.09.2024
Date d'affichage :	18.09.2024

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de Septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

16 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ – P. CAREY - S. VAN EECKE – C LEFEBVRE – X. DUBOIS – F. BOULANGER - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

2 Absents ayant donné pouvoir : D. DUMONT à Y. HUTCHINSON – S. MOUVEAUX à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Monsieur Ludovic BASECQ a été désigné comme secrétaire de séance.

**2024-40 : Chambre Régionale des Comptes – Rapport d'observations définitives – Métropole Européenne de Lille – Enquête régionale sur la gestion de la tarification des services de la mobilité urbaine pour les exercices 2018 et suivants**  
**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

La Chambre Régionale des Comptes a rendu un rapport sur la gestion de la tarification des services de la mobilité urbaine pour les exercices 2018 et suivants auquel a répondu Monsieur Damien CASTELAIN.

Le Code des Juridictions financières dispose que le rapport d'observations définitives que la CRC (Chambre Régionale des Comptes) adresse au Président d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sur sa gestion est également transmis par la CRC aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à débat.

Ledit rapport et ses réponses sont joints à la délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 059-215904707-20241002-202040-DE

**DEBAT**

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le rapport joint en annexe.

*La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord.*

A Prêmesques, le 02/10/2024

Affiché le 02/10/2024

Transmis au contrôle de légalité le 02/10/2024

Ainsi délibéré

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Yvan HUTCHINSON

Le Secrétaire de Séance  
Ludovic BASECQ